

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Mercredi 04 décembre 2019

Président : VANRYSEL Jean-Marie.

L'an deux mil dix-neuf et le Mercredi 04 décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur VANRYSEL Jean-Marie.

Présents : Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Monsieur DESINDE Gilles et Madame BEURIER Christelle.

A été élu Secrétaire de séance : DUTRONQUAY Nathalie.

Logiciel cimetière

Le Maire expose à l'assemblée la proposition de la SARL Logiplace pour l'acquisition éventuelle d'un logiciel pour les plans et données des cimetières.

Le conseil Municipal ne donnera pas suite à cette proposition, l'utilisation ne correspondant pas à la charge de travail de la Collectivité.

AFFOUAGE

Monsieur le Maire propose de lancer une procédure d'affouage.

Après discussion autour de la table, les conseillers se mettent d'accord pour relancer la procédure qu'après le renouvellement du conseil en 2020.

Une réunion de commission des bois sera organisée afin de mettre au point l'affouage.

Tour de Table

Monsieur GAVAND Cyril demande si une glace pourrait être installée à l'angle de la rue du Paradis et de la RD52 : le Maire se renseigne de la procédure auprès du Département compétent.

Monsieur BINIAUX Jean-Philippe informe les membres qu'une plaque d'eaux pluviales est à revoir rue des Filles : la CCSSOM sera contactée.

Monsieur MARCELLOT Claude demande quand la vélo-voie sera terminée ? L'engazonnement a lieu au printemps.

Monsieur RICHOMME Vincent demande quels travaux ont été faits sur le pont de Bagneux ?? : Aucune information ne nous est parvenue sur ces travaux effectués par le Conseil Départemental.

Monsieur ALUSSE Jérôme demande à déplacer le panneau « Clesles » côté route de Bagneux, pour des raisons de sécurité routière (sortie camions) : à voir avec le Conseil Départemental.

La séance est levée à 20h00

Ce PV sera adopté tacitement, 15 jours après sa diffusion.

La secrétaire de Séance

Le Maire.

